Les habitants des maisons endommagées par le séisme, peuvent demander un certificat de désastre. (20 Juin)

Mise à jour 20 Juin 2018.

Les habitants des maisons endommagées par le séisme, peuvent demander (un certificat).

Avant l’émission du « Certificat du Désastre », un staff de la municipalité examinera votre maison. Pour plus de détails, prière de consulter « l’annonce ».

Si vous avez des questions, prière de contacter les adresses suivantes :

〇City Hall

Municipal government information/consultation desk for foreigners

Telephone number: 06-6858-2730

〇Toyonaka International Association

Multi-language consultation service

Telephone number: 06-6843-4343 (Fridays 11:00~16:00)